



AVIS DU MAIRE

CATASTROPHE NATURELLE : **MOUVEMENTS DE TERRAIN DIFFERENTIELS** **CONSECUTIFS A LA SECHERESSE ET A LA** **REHYDRATATION DES SOLS**

FP/ED
Le lundi 27 novembre 2017,

Monsieur le Maire de Meyrargues a l'honneur d'informer ses administrés qu'il leur est possible, s'ils le souhaitent :

- de solliciter auprès de la commune une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle liée à des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et a la réhydratation des sols qui auraient pu causer des dégâts de diverses nature à leurs biens. Ils doivent, dans cette perspective, adresser leur demande par lettre à :

**Monsieur le Maire de Meyrargues,
Hôtel de ville,
Avenue d'Albertas,
13650 Meyrargues,**

accompagnée de photographies des dommages constatés en signalant leur date d'apparition.

- de déclarer les dommages constatés à leur assureur.

Affiché aux portes de l'Hôtel de Ville le : 27 novembre 2017.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
le directeur général des services,

Erik C. Delwaulle.